

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX – DOMINIQUE LE GARFF

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement au droit du chantier dans la rue Dominique le Garff,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 15 octobre 2025 et jusqu'à la fin des travaux, la société ATU-SAUR France intervient dans la rue Dominique le Garff d'effectuer des travaux de voirie suite à des fuite sur réseau AEP, la circulation est alternée et le stationnement interdit au droit du chantier.

Article 2 :

La mise en place de la signalisation réglementaire de la zone interdite est mise en place par l'entreprise intervenante.

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 10 octobre 2025

mis en ligne le 22 octobre 2025

Monsieur le Maire,
Eric PATUREL

